

Note de service

De : M. Patrick Moreau, Directeur technique	Date : Lundi 18 novembre 2024
À : Ensemble du personnel ateliers	Objet : Nouvelles consignes de sécurité — poste de tronçonnage

Objet

Suite à l'incident survenu le **15 novembre 2024** au poste de tronçonnage (coupure légère de l'opérateur lors du remplacement de lame), la direction a décidé de renforcer les consignes de sécurité applicables à ce poste. Ces nouvelles dispositions entrent en vigueur à compter du **lundi 25 novembre 2024** et sont obligatoires pour tout le personnel.

Nouvelles consignes obligatoires

→	Port des gants anti-coupure niveau 5 obligatoire lors de tout remplacement ou manipulation de lame — disponibles en armoire sécurité.
→	Consignation de la machine (coupure secteur + cadenas) avant toute intervention de maintenance, même courte.
→	Vérification visuelle de l'absence de lame résiduelle avant fermeture du capot de protection.
→	Signature du registre de maintenance à chaque remplacement de lame (date, heure, nom de l'opérateur).

Important : Le non-respect de ces consignes entraînera une mise en garde formelle. En cas de récidive, une mesure disciplinaire sera engagée conformément au règlement intérieur.

Formation

Une séance de rappel sécurité de 30 minutes sera organisée le **mercredi 20 novembre 2024 à 12h30** en salle de réunion atelier. La présence est obligatoire pour tous les opérateurs concernés. Une feuille d'émargement sera signée à l'issue de la séance.

Patrick Moreau
Directeur technique — Menuiserie Moreau & Fils

Document à conserver
Valable jusqu'à révision